

REGLEMENT DE LA RONDE

DE LA MUTUELLE DES MOTARDS 2011



ARTICLE 1 : CHALLENGE

L'association MOTO LIBERTE 11 organise en 2011 une ronde cyclomoteurs, scooters, solex

La ronde MUTUELLE DES MOTARDS comprend 3 manifestations :

- 2 manifestations d'endurance
- 1 manifestation de 24 heures

ARTICLE 2 : AUTORISATION PREFECTORALE

Toutes ces manifestations sont soumises à autorisations préfectorales.

ARTICLE 3 : PARTICIPANTS, INSCRIPTIONS

Les manifestations sont ouvertes à toutes personnes à partir de 12 ans pour les catégories A1, A2, A3 PRODUCTION et A4 PROMOVARIO, disposant d'une machine conforme au règlement technique. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes candidatures non conformes ou à caractère douteux.

Les inscriptions se font par téléphone (validées à réception du paiement), ou par courrier accompagné des renseignements relatifs aux pilotes et machines et du paiement.

ARTICLE 4 : LEGISLATION

- Par le fait de l'inscription, toute personne prenant part à la manifestation adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs devant les juridictions commerciales ou correctionnelles.

- Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications dictées par des raisons de force majeure ou de sécurité, d'ajourner ou d'annuler l'épreuve si les circonstances les y obligent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en ce qui concerne les infractions aux lois, règlements et arrêtés municipaux, dont les conséquences seront exclusivement supportées par ceux qui les auront commises ou causées.

ARTICLE 5 : RECOMPENSES

- Une remise des prix aura lieu après chaque manifestation et récompensera au moins le 1^{er} de chaque catégorie, le 2^{ème} et 3^{ème} seront cités.

- Une remise des prix aura lieu à la fin du CHALLENGE et récompensera au moins les 3 premiers du classement général de chaque catégorie.

- Aucune récompense en espèce, en chèque ou sous la forme d'un lot de bouteilles d'alcool n'est envisageable.

- Les participants récompensés devront être présents (ou excusés) lors de la remise des prix. Dans le cas contraire, les prix seront remis en jeu la saison suivante.

- Les participants dans plusieurs catégories ne seront récompensés que dans une catégorie de leur choix.

ARTICLE 6 : CLASSEMENT

Attribution des points sur les manches comptant pour le Challenge :

1 ^{er} : 20 pts	9 ^{ème} : 7 pts
2 ^{ème} : 17 pts	10 ^{ème} : 6 pts
3 ^{ème} : 15 pts	11 ^{ème} : 5 pts
4 ^{ème} : 13 pts	12 ^{ème} : 4 pts
5 ^{ème} : 11 pts	13 ^{ème} : 3 pts
6 ^{ème} : 10 pts	14 ^{ème} : 2 pts
7 ^{ème} : 9 pts	15 ^{ème} : 1 pt
8 ^{ème} : 8 pts	

- Lors des 24 Heures, ces points sont multipliés par 2.

- Tous les inscrits aux manifestations ayant participé aux essais, même non qualifiés, marquent 1 point. Les points restent acquis à chaque pilote pour la durée du Challenge.

- Le classement se fait par catégorie. En cas d'égalité à l'issue du Challenge, le pilote avec le plus de victoires sera surclassé.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS

ENDURANCES

- Sont déclarées « Endurances » les manifestations ayant une durée de 3 heures minimum.

- Pour le départ, les participants seront placés sur le circuit suivant l'ordre d'inscription (paiement) ou tirage au sort. Pour les 24 heures, départ style « LE MANS ».

- Le nombre de participants minimum par machine pour une endurance est fixé à 2. Pour les 24 heures, ce minimum est porté à 3.

HORAIRES

- 9h00 à 10h30 : contrôles administratifs et techniques.

- 10h30 à 12h30 : essais divers

- 12h30 à 13h30 : coupure repas.

- 13h30 : reprise du roulage.

VITESSES

- Sont déclarées « Vitesses » les manifestations ayant plusieurs séries de 20 minutes minimum.

- Pour le départ, les participants seront placés sur le circuit par tirage au sort après inscription (paiement).

HORAIRES

Horaires identiques aux manifestations d'endurances.

ARTICLE 8 : BENEVOLES POUR L'ORGANISATION

Tout équipage devra, au moment de l'inscription, inscrire une personne comme bénévole qui prêtera la main à l'organisation pour assurer la sécurité sur le circuit (commissaire de piste).

Chaque bénévole devra se présenter à 9h30 le jour de la manifestation. A défaut de pouvoir fournir un bénévole, l'inscription est annulée.

Pour les 24 heures d'endurance, il est **obligatoire pour chaque équipage** de donner **7 heures minimum** de son temps à l'organisation (commissaire de piste, pointage, ...). Un tableau horaire sera mis à leur disposition une semaine avant l'épreuve.

Une caution de 15 € par inscrit sera demandée et non remboursée en cas d'abandon de poste accompagnée d'une non participation définitive de l'équipage.

ARTICLE 9 : TARIFS DES INSCRIPTIONS

La carte d'adhérent à MOTO LIBERTE 11 est obligatoire pour toute inscription à une manifestation (18€). Le prix de l'inscription est fixé à :

- 10€ pour les moins de 15 ans.
- 15€ pour les plus de 15 ans.

Les inscriptions sont closes la veille des manifestations.

ARTICLE 10 : TARIFS ET INSCRIPTIONS POUR LA 21^{ème} EDITION DES 24 HEURES

La présence des équipages est souhaitable dès le Vendredi 3 JUIN à 14h00.

La carte d'adhérent à MOTO LIBERTE 11 est obligatoire pour toute inscription à une manifestation (18€).

Le prix de l'inscription est fixé à 35€

La fin des inscriptions a lieu le JEUDI 5 MAI 2011

ou dès que le nombre de 35 équipages est atteint.

Si l'inscription a lieu après cette date, son montant est doublé.

ARTICLE 11 : PROTECTION DU PARTICIPANT

Chaque participant devra se présenter au contrôle technique avec

- son casque intégral homologué en bon état,
- sa paire de gants,
- ses bottes ou chaussures protégeant les chevilles,
- genouillères et coudières,
- et un blouson à manche longue épais, le tout en bon état.

L'idéal restant une combinaison cuir.

Les bas de pantalon flottant sont interdits.

Pour les 24 heures, les brassards ou vêtements réfléchissants, une lampe de secours et un extincteur portatif pour les stands seront OBLIGATOIRES.

ARTICLE 12 : DRAPEAUX et COMPORTEMENT

- **Drapeau départ** : Départ de la manifestation.
- **Drapeau orange** : RALENTIR chute ou machine en difficulté sur le circuit.
- **Drapeau jaune** : Circuit glissant.
- **Drapeau rouge** : Arrêt immédiat de la manifestation, retour aux stands le plus tranquillement possible.
- **Drapeau damier** : fin, finir le tour de circuit et retour aux stands.
- **Drapeau noir** : Disqualification du participant, retour aux stands.
- **Pour rentrer aux stands, il est impératif de lever le bras.**

ARTICLE 13 : PENALITES

- Aucun essai libre ne doit avoir lieu en dehors du circuit. En cas d'essai sur la route, exclusion immédiate.
- Pendant les manifestations, seuls les participants accompagnés de leur machine, les services de sécurité et les surveillants de piste ont accès au circuit. Personne d'autre n'est autorisé à pénétrer sur le circuit (**des mesures sévères seront prises à l'égard des contrevenants**).
- Tout relai des surveillants de piste pris en retard pénalisera l'équipage de **1 tour** par minute de retard.
- Pendant la manifestation, toute machine ne disposant plus (ou de manière insuffisante) des organes de sécurité et/ou du pot d'échappement en bon état sera neutralisé jusqu'à réparation.

FAUTES et PENALITES

- Essais effectués hors circuit :

1 ^{ère} fois	10 tours de pénalité
2 ^{ème} fois	exclusion
- Réparation sur la piste (sauf changement courroie) ou dans le couloir des stands :

1 ^{ère} fois	10 tours de pénalité
2 ^{ème} fois	exclusion
- Non respect des drapeaux :

1 ^{ère} fois	10 tours de pénalité
2 ^{ème} fois	exclusion
- Ravitaillement hors stand ou dans couloir d'accès :

1 ^{ère} fois	10 tours de pénalité
2 ^{ème} fois	exclusion
- Ravitaillement moteur allumé :

1 ^{ère} fois	10 tours de pénalités
2 ^{ème} fois	exclusion
- En cas de panne, retour en coupant le circuit : 10 tours de pénalités. Si le véhicule ne peut pas rouler, le pilote peut venir demander au directeur de course de sortir sans faire le tour (si accord, pas de pénalité).
- Circuit pris à l'envers : Exclusion
- Numéro illisible : tours non pointés et réclamation impossible.

ARTICLE 14 : EXCLUSIONS

Tout participant (pilote, mécanicien, supporter...) ayant un comportement jugé dangereux par les organisateurs se verra immédiatement exclu de la manifestation.

Lors des réunions hebdomadaires de l'association, le bureau statuera sur le retrait partiel ou total de la ronde, de la personne concernée.

ARTICLE 15 : RECLAMATIONS

Les réclamations ne seront acceptées que par écrit, accompagnées de 45 € dans la demi heure qui suit la fin de la manifestation.

L'équipage qui subit la réclamation démontera lui-même sa machine, surveillé par l'organisation, et si la machine est déclarée conforme, il récupère à titre de dommage les 45€ du plaignant.

Si la machine n'est pas conforme, le dépositaire de la réclamation récupère la somme versée et l'équipage non conforme risque l'exclusion totale laissée à l'appréciation de l'organisation.